Bulletin Municipal n°28
Octobre 2026













Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel: 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi: 13h30 – 17h30
Mercredi: 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaires de mairie :
Sabine Ardillon et Vanessa Magnan

Maire : Emmanuel Caquineau 06 08 99 96 72
1ère adjointe : Isabelle Baudrit 06 22 03 50 85
2ème adjointe : Eric Desaivres 06 27 73 65 08
3ème adjointe : Odile Rault 06 42 15 12 21
Conseillère municipale déléguée :
Mathilde Garçonnet-Sillon 06 81 60 08 71

Les conseillers :

Katie Collier, Joël Dempuré, Sylvie Rumeur, Elodie Chaigneau, Laurent Goichon, Nicolas Magneron, Jessica Fragneau, Monique Fragneau, Etienne Babin, Stéphane Paquereau, Jacques Jolly, Jean-François Bernard, Gilles Domergue

SOMMAIRE

Le mot de l'équipe municipale	**Pages 3 à 6**
La mairie vous informe	**Pages 7 à 23**
Vie associative	**Pages 24 à 28**
Infos diverses	**Pages 29 à 32**

Le mot de l'équipe municipale

➢ **Retour en images : Fête d'été de Valdelaume, merci d'être venus nombreux !**

















➢ « RETOUR AUX SOURCES » Nos cousins du Québec à Hanc

Pierre Blais, né à Hanc vers 1641, fils de Mathurin Blais et de Françoise Pénigaut, est arrivé en Nouvelle France à l'âge de 24 ans le 25 mai 1664, à bord du navire Le Noire, pour travailler et s'installer dans l'île d'Orléans.

Il se marie avec Anne Perrot, née à Paris en 1646, le 12 octobre 1669. Ils ont eu 9 enfants et malheureusement Anne meurt en 1688.

En 1689, il se remarie avec Elisabeth Royer. De ce second mariage, naissent 5 enfants.

Pierre Blais décède le 16 février 1700.

Aujourd'hui, tous ses descendants avides de connaître leurs origines, ont créé en 1999 une association très dynamique et structurée « Les Blais d'Amérique ».

Le 05 juin 2010, 30 des membres de l'association, dont la Présidente Lucile Blais, ont fait étape à Hanc pour fouler la terre de leur ancêtre.

Une plaque réalisée et offerte par l'association des Blais d'Amérique est dévoilée en présence du conseil municipal, des Maires du secteur et les habitants de la commune, sur la place Pierre Blais.

Ce jour-là, ils s'étaient promis de revenir sur les « lieux de mémoires ».

Depuis 2024, l'association des Blais d'Amérique a préparé un voyage pour 2026, après de nombreux échanges, ils ont arrêté les dates et le programme, avec un grand moment à Hanc.

Les élus de Valdelaume accompagnés d'élus de 2010, les ont reçus le jeudi 24 septembre à 9h30 devant l'église autour d'un café et gâteaux régionaux. L'immersion a été instantanée pour nous avec leur accent et leur plaisir de nous faire partager leur histoire, pour eux ils ont apprécié notre convivialité et notre spontanéité.

Après une balade au four et aux fontaines, nous avons visionné le film réalisé en 2010, pour se remémorer les bons moments avec nos cousins du Québec.

Que de bons souvenirs !!!!!

Bien évidemment, les descendants de Pierre Blais et toutes les personnes présentes, se sont retrouvés devant la stèle sur la place Pierre Blais pour une cérémonie officielle avec des échanges.

Chaque participant à ce voyage a reçu un diplôme de citoyen d'honneur et un souvenir symbolique, un échantillon de la terre de leur ancêtre et un petit drapeau français.

Cette matinée s'est terminée par un buffet de produits régionaux, tous les participants se sont assis autour d'une table sur le terrain communal pour les déguster.

Ce moment a été très apprécié par tous et les Blais nous ont confié : « nous ne pensions jamais vivre cela, manger sur la terre de notre ancêtre »

Nous nous sommes quittés vers 14h30, ils ont terminé leur périple dans le secteur en visitant l'église de Pioussay puis ont poursuivis leur route vers Melleran en passant par le Breuil Coiffaud et Vieille-Ville.

Les Blais, une longue histoire qui a commencé il y a longtemps et qui dure.

Luc DENIS

Le site des Blais : www.blaisdamerique.com

- **Retour en images de la venue des Blais le 24 septembre dernier**











- **Arrivée de Vanessa à la mairie : bienvenue à Vanessa !**

M. le Maire et son conseil municipal vous font part de l'arrivée depuis le 1er septembre 2026 de Mme Vanessa MAGNAN, Assistante Administrative, qui secondera à mi-temps notre secrétaire Mme Sabine ARDILLON. Mme Vanessa MAGNAN travaille également à temps partiel sur la commune de Couture D'Argenson.

Vous connaissez tous depuis des années notre secrétaire qui partira d'ici quelques mois vers une retraite bien méritée, et pour ce faire devrait pouvoir bénéficier d'une retraite progressive, d'où notre choix d'anticiper ce départ afin d'assurer de façon optimale la succession et la continuité des services administratifs de la commune.

Qui est Mme Vanessa MAGNAN ?



Elle a 45 ans, en couple avec un enfant, habite à Loubillé, investie dans l'association des parents d'élèves du Collège de Chef-Boutonne, où elle est représentante ; elle travaille dans la fonction publique depuis 2021 et a déjà assuré des postes en ressources humaines, finances, élections, accueil, état civil, etc… Elle possède un réel engagement pour les collectivités.

Vanessa travaillera à la mairie en binôme avec Sabine, les lundis, mercredis et vendredis de 08H30 à 12H30 où vous pourrez la rencontrer.

Nous attirons particulièrement votre attention sur les horaires d'ouverture au public de la mairie que vous trouverez en page 2 du présent bulletin, nous vous remercions par avance de bien vouloir les respecter pour le bon fonctionnement du service. Ces horaires d'ouverture sont également affichés sur le côté de la porte d'entrée de la mairie.

Un petit rappel des autres agents communaux :

M. Gilles Chataignon

M. Philippe Brosseau

Mme Johanna Mezil

M. Bastien Aubry

Mme Axelle Seguin (+ entretien et location des locaux)

➢ Infos Élections



Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire d'être inscrit ou de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. **L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne.**

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives.**

1-Avoir le droit de vote, ce qui implique de :
- posséder la **nationalité française** ;
- être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses **droits civils et politiques**.

2-Avoir une attache avec la commune au titre de :
- son domicile principal
- sa qualité de contribuable
- sa qualité de gérant de société.

Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

Comment et où s'inscrire ?

❖ **Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales :**

Grâce au téléservice "Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales", vous pouvez vous **inscrire** sur les listes électorales en ligne.
À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :
un justificatif de **votre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
un justificatif de **votre lien avec la commune de vote** (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

- Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un **justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669** de demande d'inscription disponible en mairie.

➢ En Conseil municipal

Extrait de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 JUILLET 2026 à 20H30 à HANC

Présents :
Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, PAQUEREAU Stéphane, BERNARD Jean-François, BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique, JOLLY Jacques, MAGNERON Nicolas, COLLIER Katie, DEMPURE Joël, CHAIGNEAU Elodie, GOICHON Laurent
Absents excusés :
Gilles DOMERGUE, Jessica FRAIGNEAU, Sylvie RUMEUR

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 09 juin 2026

RECEPTION DES « BLAIS » - 24 SEPTEMBRE

Les descendants canadiens et américains de Pierre BLAIS, natif de Hanc, font un pèlerinage sur la terre de leur ancêtre et à cette occasion viennent sur Hanc le 24 septembre prochain. Pour rappel une stèle commémorative est installée près de l'église à Hanc sur la Place Blais.
Ils arriveront le jeudi 24 septembre aux environs de 9H – 9H30 et repartiront vers 13H45.
Il est prévu qu'un café leur soit offert le matin, la projection d'un film réalisé en 2010 à l'occasion de la venue d'autres descendants, puis faire un tour dans Hanc, découvrir des produits locaux, et départ en bus.
Luc DENIS ancien maire de Hanc est en étroite collaboration avec eux et la Mairie pour l'organisation.
Il y aura en tout 25 personnes avec 2 organisateurs, des anciens membres du précédent conseil municipal et le conseil municipal actuel pour ceux qui pourront être disponibles.

ASSOCIATION FONCIERE DE PIOUSSAY

Nous avions déjà indiqué lors du dernier conseil la dissolution de l'association foncière de Pioussay et le transfert des propriétés au profit de la Commune de Valdelaume.
Après avoir rencontré la Notaire en charge de la régularisation de l'acte, cette cession interviendra pour un montant d'un euro symbolique. Une délibération sera prise en ce sens. A l'unanimité le conseil valide cette proposition.
Isabelle BAUDRIT précise que la signature de l'acte sera très rapide d'ici la rentrée de septembre dès lors que les délibérations seront transmises au Notaire.

CLECT

Il faut procéder à la nomination au niveau de la Communauté de Communes Mellois en Poitou d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger à cette commission (principalement financière).
M. le Maire demande à l'assemblée qui veut se présenter, M. le Maire se propose en tant que titulaire et Isabelle BAUDRIT en tant que suppléante.

QUESTIONS DIVERSES

- Ardilleux – fermeture d'une tranchée : suite au dernier conseil, les agents sont allés reboucher la tranchée qui avait été faite, il y a quelques années, pour des travaux de raccordement sur la voie publique et chez un particulier. Les propriétaires concernés ont remercié la commune de cette intervention ainsi que les agents communaux.

- Travaux salle des fêtes d'Ardilleux (réparation chêneau) : Isabelle BAUDRIT demande si les travaux ont été réalisés sachant que le conseil a voté depuis quelques temps ? M. le Maire confirme avoir signé le devis, l'entreprise sera relancée sur la réalisation de ceux-ci.

- Projet Mobilité dans le Mellois : Isabelle BAUDRIT et Jacques JOLLY se sont rendus à une réunion de travail qui a eu lieu hier sur Chef-Boutonne, bassin de vie de notre commune, avec un bureau d'étude et les services de la CCMP pour présenter un projet de mobilité cyclable afin d'inciter les habitants à se rendre à vélo vers les principaux pôles de vie pour faire leurs courses et/ou se rendre à leur travail, par la création de voies réservées et protégées. Peu de communes étaient représentées et les présentations faites concernaient surtout les gros bourgs, et à priori ne pouvaient pas concerner nos petites communes puisque trop excentrées (à plus de 5km) des principaux bourgs regroupant les médecins, les magasins, les services administratifs, etc… Il nous a été indiqué que le bureau d'étude et la CCMP étaient là pour regrouper les idées et présenter un projet pour l'avenir, sachant qu'aucun bus ne serait mis en place pour desservir les villages par exemple, que la mise en place de piste cyclable serait à la charge de la commune, et qu'une seule subvention pourrait être allouée pour la signalétique par exemple, à hauteur de 4€ par habitant.
  Toutefois le constat a été fait que nos axes routiers (Départementales) ne permettaient pas la mise en place de pistes cyclables.

- Projet carte touristique avec parcours : Isabelle BAUDRIT a assisté à une animation sur Lezay, organisée par le Pays d'Art et d'Histoire, la Communauté de Communes Mellois en Poitou, l'Office du Tourisme, et la commune de Lezay, une présentation de l'aboutissement d'un projet de 2 années a été faite aux élus afin de proposer d'autres projets du même type sur le Mellois. Il s'agit de balades pédestres et cyclistes sur l'ensemble du territoire de la Commune, avec un point d'honneur sur les sites remarquables et historiques de la Commune. Compte tenu des très nombreux patrimoines publiques et privés qui composent notre commune, des fontaines, des églises, des fours à pain, château, arbre remarquable, etc .. , un tel projet pourrait être mis en place sur Valdelaume. A l'unanimité le conseil valide cette proposition. Une commission sera donc mise en place pour présenter le projet au Pays d'Art et d'Histoire, il faudra ensuite obtenir la validation du projet pour poursuivre.

- Peupliers : Laurent GOICHON demande si nous avons eu des nouvelles de la personne qui voulait acheter les peupliers ? M. le Maire répond que non, et que de toute façon s'il coupait les peupliers, il devrait en replanter autant.

- Fontaine à Hanc : Katie COLLIER demande qu'elle est la législation aujourd'hui quant au prélèvement par des particuliers d'eau à la fontaine de Hanc, est – ce autorisé et dans quelle mesure ? M. le Maire rappelle que c'est une fontaine publique et que par habitude, certains anciens habitants de Hanc prélèvent pour leurs animaux, pour leur jardin de l'eau directement à la fontaine de Hanc. Aujourd'hui compte tenu des dérèglements climatiques quelle position devons-nous adopter sur ces prélèvements ? M. le Maire admet que c'est un vrai sujet à débattre, mais devons-nous interdire l'accès à l'eau ? Aujourd'hui peut-être devons-nous rappeler le bon sens, et les horaires de prélèvements ?

- Chiens : Laurent GOICHON souhaite qu'on rappelle par un courrier aux propriétaires de chiens concernés qu'ils doivent les tenir en laisse. M. le Maire confirme que des courriers sont adressés.
  Katie COLLIER propose également de faire un article pour le prochain bulletin sur la courtoisie entre les propriétaires de chiens lors des promenades

- Vol sur Pioussay : les agents avaient installé au pied des charmilles nouvellement plantées à Pioussay sur la place un réservoir d'eau avec tuyaux poreux, ces derniers ont été volés

- Local de l'école : Elodie CHAIGNEAU, référente, demande si le local vide de l'école de Pioussay sera opérationnel à la rentrée pour le stockage de papiers pour l'APE ? M. le Maire lui confirme que oui.

- Mare de l'école : M. le Maire demande à Elodie pour que la mare soit remplie d'eau pour éviter de perdre la faune dans celle-ci durant l'été.

- Accueil des enfants le mercredi : il est acté que les enfants n'auront plus école le mercredi et feront donc la semaine de 4 jours à compter de la rentrée. Elodie CHAIGNEAU informe le conseil qu'aujourd'hui aucune solution n'a été trouvée pour accompagner les enfants au centre aéré situé à Chef-Boutonne. Il n'y a pas de bus proposé à ce jour. Un recensement est fait par les services de la Communauté de Communes et une réponse devrait être apportée aux familles courant de l'été.

- Travaux de voirie : M. le Maire confirme que les travaux de voirie votés vont commencer très prochainement, notamment sur Ardilleux, sur L'Houmelée au niveau de la réserve incendie qui est pratiquement vidée, l'eau ayant servi à arroser les plantations.
  Une citerne souple y sera installée.

- Chauffage sur les logements : M. le Maire rappelle qu'un projet de changement de chauffage pour les logements communaux avait été voté par le conseil, il va demander plusieurs devis auprès d'artisans. Il propose qu'un programme global soit finalement prévu afin de tout financer, à voir pour des pompes à chaleur avec climatisation réversible. Dès que les devis seront réceptionnés une décision finale sera étudiée avec le conseil. Dès à présent à l'unanimité le conseil municipal vote pour un projet global de rénovation énergétique des logements communaux non dotés.

- Parquet de danse : M. le Maire a obtenu confirmation par l'entreprise ARCHAIMBAUD du prix de palettes soit 6€ la palette, il en faut environ 100, qu'il faudra recouvrir de planches. Sur le principe le conseil donne son accord pour la réalisation de ce parquet. Il sera prêté à toutes les associations de la commune uniquement.

Extrait de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2026 à HANC

Présents :
Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle RAULT Odile, DESAIVRES Éric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, BERNARD Jean-François, BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique, JOLLY Jacques, MAGNERON Nicolas, DEMPURE Joël, RUMEUR Sylvie, CHAIGNEAU Elodie, GOICHON Laurent
Absente excusée : COLLIER Katie (pouvoir)
Absent : DOMERGUE Gilles

M. le Maire présente au Conseil Mme Vanessa MAGNAN qui a pris ses fonctions depuis le 1er septembre 2026.

Approbation du dernier compte rendu du 07 juillet 2026

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 07 juillet 2026

PARC EOLIEN VILLIERS LE ROUX-LA MAGDELEINE

Il s'agit d'un parc composé de 3 éoliennes situées en dehors de notre commune. Notre politique sur la Commune de VALDELAUME est de rejeter tout projet éolien, principalement pour cause de saturation visuelle. Ce projet ne nous concerne pas directement mais est au niveau de l'enquête publique ; nous devons délibérer pour ou contre ce projet. M. le Maire met donc au vote ce projet de Villiers le Roux-La Magdeleine. Le résultat des votes : 10 contre, 2 abstentions et 3 pour.

FERMAGE 2026-2027

Il a été proposé à M. TRUTTEAU de prendre en fermage le terrain situé derrière la réserve incendie à LA HALTE d'une contenance d'environ 43 ares pour y faire du foin. Celui-ci ayant refusé, un autre éleveur est intéressé il s'agit de M. BERNARD à ARDILLEUX. Le fermage lui sera donc attribué.

TAXE AMENAGEMENT

Le Conseil a fait le choix de ne pas l'appliquer.

CONVENTION URBANISME CCMP

Actuellement un service de la Communauté de Communes gère l'instruction de l'urbanisme, qui nécessite des connaissances pointues. Pour ce faire une convention est signée avec la CCMP pour l'instruction des dossiers. Pour information l'année dernière le coût total facturé à la Commune pour les dossiers s'est élevé à environ 6000€.
A l'unanimité le Conseil vote en faveur du renouvellement de la convention urbanisme avec la CCMP.

TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

M. le Maire rappelle ce qu'est la vacance, à savoir une maison non meublée, non habitée depuis plus de deux ans, qui n'est pas une résidence secondaire, n'est pas une ruine, que les travaux nécessaires à la réhabilitation n'excèdent pas une fois et demie la valeur de la maison. A ce jour la liste des logements vacants n'est pas à jour, et il y en a peu. Pour exemple si on met une taxe de 10 à 15%, cela ne représenterait qu'un montant d'environ 800€ exclusivement pour la Commune. Par contre si on n'applique pas de taux, la Communauté de Communes va en mettre un à son profit uniquement.
Le principe serait de prendre un taux dont le pourcentage sera fixé lors du vote du prochain budget en 2027.
A l'unanimité le conseil vote pour la mise en place d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

BROYEURS POUR LES COMMUNES

De la même façon que la communauté de communes a proposé aux particuliers de participer à l'achat de broyeurs, elle propose aujourd'hui aux communes du Mellois qui le souhaitent une subvention pour l'achat de broyeur, soit seules ou groupées. Il faut en plus mettre à disposition de la population le paillage obtenu.
Pour exemple des devis avaient été demandés précédemment pour des broyeurs de branches à mettre sur tracteur, le coût était d'environ 18 000€ ; sur cet exemple la subvention serait de 20% soit 3600€, soit un reste à charge de la commune de 14 400€.
M. le Maire précise que sur la Commune nous avons un agriculteur qui peut nous fournir en paillage (Miscanthus) à un prix intéressant. Laurent GOICHON précise que le paillage de lin est également très bon.
Après débat le Conseil à l'unanimité ne retient pas la proposition d'achat d'un broyeur, par contre retient la proposition de paillage par du Miscanthus l'année prochaine. La Commission environnement doit travailler prochainement sur le fleurissement et aménagements pour 2027.

ANIMAL'OR - SPA

L'activité de la fourrière ANIMAL'OR cesse fin octobre, le site de Mairé Levescault est repris par la SPA de Niort. Le site sera dédié uniquement à la fourrière pour les chiens à partir de novembre puis également pour les chats à partir de janvier.
Nous aurons peut-être plus de facilité pour les campagnes de stérilisation des chats avec la SPA.
Aujourd'hui le coût de la fourrière était de 1,50€ par habitant, demain la convention signée avec la SPA est de 1.75€ la 1ère année puis augmentera chaque année suivante à 1.78€ puis 1.80€.
Chaque intervention de la SPA sera facturée 30€ à la commune pour un animal récupéré, le propriétaire de l'animal paiera également une taxe pour le récupérer. Le site sera ouvert 7 jours sur 7.
Aujourd'hui nous avions par an environ quatre à cinq interventions pour des chiens.
Dans un premier temps, la commune fait son maximum pour retrouver les propriétaires, notamment via le site PET'ALERT.
A l'unanimité le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec la SPA.

EXONERATION DES TAXES FONCIERE ET HABITATION SUR LES MEUBLES TOURISTIQUES

Depuis quelques temps il y a une très forte baisse de la fréquentation des meublés touristiques sur le Mellois (perte d'environ 25% en 2025). Pour attirer un regain de l'activité touristique, la Communauté de Communes propose la mise en place d'une exonération des taxes foncière et d'habitation. Il a été demandé le nombre de logements concernés, cet inventaire fourni est très largement inférieur à la réalité du terrain. On pourrait exonérer d'un certain

montant, dans ce cas il faudrait faire un recensement précis sur la commune, et il n'est pas sûr que cela changerait quelque chose à l'attrait touristique de notre commune.
Après débat, à l'unanimité le Conseil décide de ne pas appliquer d'exonération des taxes foncière et habitation sur les meublés touristiques.

QUESTIONS DIVERSES

- Machine à pain à ARDILLEUX : celle-ci est vieillissante, le boulanger de Couture ne souhaite plus s'en charger, trop peu de pain y est acheté, le matériel est trop vieux. il a proposé à la commune de racheter la machine. Après débat il est convenu que la commune n'a aucun intérêt à racheter cette machine trop vieille et aucun boulanger ne veut venir l'approvisionner. A l'unanimité il est décidé de ne pas conserver cette machine.
- Boutique de la Place : une petite boutique « Vintage » a été installée à LA PLACE (Rebecca Mason), la propriétaire demande si elle peut mettre en place de petits panneaux directionnels pour y accéder. Elle s'occupera de les confectionner et les mettre en place. A l'unanimité le Conseil accepte.
- EHPAD de VILLEFAGNAN : l'EHPAD nous a informé que des places sont disponibles
- Octobre Rose : comme les années précédentes la commune s'associe à ce mouvement en installant une banderole, des nœuds aux entrées de village ou hameaux. Rendez-vous est pris avec les membres du conseil le lundi 28 septembre à 17H30 pour la répartition des nœuds et mise en place de la décoration à la Mairie.
- Logement de Bouin : il a été entièrement repeint, le bar a été enlevé, le meuble évier est en mauvais état. Il est prévu de mettre une kitchenette composée d'un plan de travail avec évier, un meuble colonne pour four, une plaque induction, une hotte, une prise d'eau avec évacuation pour lave-vaisselle. Le Conseil donne son accord pour cet aménagement.
- Pompes à chaleur dans les logements : M. le Maire précise qu'il a demandé à 3 entreprises des devis pour la mise en place de pompes à chaleur sur les 7 logements de la commune avec climatisation. Mais 3 des logements sont équipés au gaz, l'installation sur ce type d'installation est une pompe à chaleur air/eau et il n'est pas possible d'y installer une climatisation. Il a été aussi demandé de remplacer les vieux radiateurs-sèche-serviettes dans les salles de bain pour les équiper avec du matériel plus performant au niveau énergétique et plus moderne. L'ensemble des travaux risque de vite chiffrer, au-dessus de 100 000€ il faudra faire des appels d'offres. Les subventions possibles seront le Département et le SIEDS
- Logements : M. le Maire ayant accompagné les entreprises a pu noter que toutes les huisseries sont en bon état partout

COMMISSIONS

- **Communication** : Mathilde confirme que le bulletin municipal de la rentrée pourra être prêt d'ici une quinzaine de jours ; une réunion avec les associations est prévue le mardi 22 septembre pour connaître les différentes dates des animations programmées.

- **Voirie** : Éric précise que les travaux prévus avec le SIVU commencent notamment sur la route de la Porcherie à ARDILLEUX, les autres travaux vont suivre. La réserve incendie à L'HOUMELEE est vidée, elle va être remplie de pierres, puis terrassée. Sur BOUIN suite à des dégradations sur un morceau de route un affaissement d'une dizaine de mètres va être repris.

- **Sociale** : Odile a recensé les habitants de plus de 75 ans pour les colis de Noël, environ 119 personnes concernées. Le prix des colis a augmenté de 1,50€ pour un couple et 1,30€ pour une personne seule.

- **Cimetières** : Une commission cimetière est créée pour harmoniser la partie administrative notamment et sur le terrain un recensement sera fait. Sylvie RUMEUR sera la référente, une date sera fixée pour une réunion avec les secrétaires. Ce travail sera réalisé sur une année entière.

➢ **Environnement :**

- Isabelle informe le Conseil qu'Il est prévu que la Commission se réunisse courant octobre. Un guide du débroussaillement a été réalisé en Charente, il est proposé d'en prendre modèle pour notre commune.
    - La CCMP a lancé des ateliers sur les bassins de vie pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable. Le but : relier les communes aux bassins de vie par des voies cyclables. Il est ressort que le bureau d'étude n'avait pas tous les éléments notamment les chemins de randonnées de la commune, les chemins blancs, etc…nous n'avons pas souhaité s'engager dans de nouvelles dépenses d'aménagement.
    - Les déchets sont un énorme problème qui devient de plus en plus récurent, les incivilités sont quotidiennes. un flyer a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres, un article paraîtra dans le journal également. Une réunion au niveau de la Communauté de Communes est prévue le 7 octobre prochain.
    - Encore aujourd'hui des fleurs ont été arrachées et jetées dans la fontaine à HANC.
    - Une demande a été faite par des jeunes de HANC pour la mise en place d'une rampe de skate, la proposition est étudiée.
    - Assainissement : le contrat liant la Communauté de Communes avec le prestataire effectuant les vidanges est arrivé à expiration, un nouveau prestataire prendra le relais à compter de janvier. Aujourd'hui deux solutions, la vidange ponctuelle et le contrat vidange avec vidange au bout de 4, 6 ou 8 ans. Demain la vidange ponctuelle sera plus chère que le contrat. Il est également rappelé que les anciens contrats ne sont pas reconduits. Il faut se rapprocher du service assainissement pour les nouveaux contrats.
    - Un appel à partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire a été adressé autour de 5 projets pour 2027 : des ateliers pour les enfants pour les vacances, un rendez-vous dédié au patrimoine funéraire, le paysage, une visite estivale, la participation au mois de l'architecture. La Commune a participé à la mise en place en 2024 et 2025 à des animations organisées sur PIOUSSAY pour les enfants de 6 à 12 ans. Aucun enfant de la commune n'y a participé, malgré la diffusion de l'information dans les cahiers de correspondance, l'Office du tourisme, la Communauté de Communes. Après concertation la commune ne souhaite pas participer.
    - Une rencontre est organisée fin septembre avec PROM'HAIES pour étudier les possibilités de planter des haies sur nos chemins.

➢ Parquet de danse : Les palettes sont arrivées, il reste à voir pour les planches. Également en cours l'achat d'un grand Tivoli.

➢ Machine à pain à Ardilleux

Malheureusment la machine à pain d'Ardilleux ne sera plus alimentée, le boulanger souhaite arrêter de l'approvisionner. La machine à pain sera donc retirée.



INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie et Bâtiment

Les agents communaux ont échelonné leurs congés entre juillet et septembre.

Espace public : L'entretien a continué sur l'ensemble des villages et des cimetières. L'arrosage des plantes et massifs a continué avec l'eau de la réserve à incendie de l'Houmelée mise hors service. Les agents ont entamé l'entretien des palissades.

Élagage : Le broyeur d'accotement et l'élagueuse sur les talus ont continué à être passés pour dégager et sécuriser nos routes.

Le logement communal de Bouin fait peau neuve en vue d'une prochaine mise en location : Les agents ont repeint l'intégralité de l'intérieur ainsi que les ouvertures. Pour finaliser cette modernisation, une cuisine équipée avec de l'électroménager a été commandée ; elle sera installée très prochainement par un cuisiniste.

Signalisation : Les agents ont procédé au remplacement et à l'installation de panneaux routiers. D'autres panneaux seront installés dans les prochains jours.

Réserve incendie de l'Houmelée : Les agents ont rebouché l'ancienne réserve à ciel ouvert puis appliqué une finition en sable calcaire. Les prochaines étapes consisteront à installer une nouvelle **citerne souple de 120 m³** et à poser un grillage de protection tout autour.

Réseau routier :

- Caniveaux : Les agents ont allongés le caniveau de 15 ml face au cimetière d'Ardilleux.

- Tête de pont d'eau pluviale : Les agents ont renforcé et maçonné la tête d'un pont pour l'écoulement de l'eau pluviale en bordure de la route d'Ardilleux au Bois Trapeau.

- Le SIVU est passé sur les routes goudronnées avec la gravillonneuse et la goudronneuse (Pata). Ils ont également reprofilé et goudronné une partie de la route entre Ardilleux et Bois Trapeau (750 ml). Dans le même secteur, une buse a été posée sous la traversée d'un chemin calcaire afin d'éviter à l'eau pluviale de stagner sur le chemin. **Le SIVU a également** procédé au débernage ainsi que le curage du fossé du chemin calcaire des Essarts (1200ml) entre Hanc et La Halte. Un sablage sera fait en octobre. Les fossés et talus, fortement dégradés par les ragondins, ont été repris avec la pelle du SIVU dans la zone humide entre Hanc et Bouin. L'entretien des haies et des fossés dans les secteurs humides de la commune vient d'être fait par le lamier des élagueuses et le broyeur (VSV) du SIVU.

















ENVIRONNEMENT

➢ « COUPS DE GUEULE »

Les bonnes résolutions de l'année se sont envolées en quelques semaines! Les incivilités cet été ont été récurrentes et hélas pour la population ont eu pour conséquence le refus de collecte des services de la Communauté de Commune de certains containers.

En effet, vous n'êtes pas sans ignorer que les refus de tri au niveau des centres de valorisation ont pour conséquence un coût très élevé pour la Communauté de Communes donc de fait pour nous tous également puisque ce coût est répercuté sur le montant de la taxe d'ordures ménagères que nous payons tous. Mais également, il y a eu des dysfonctionnements suite à des pannes de camion qui ont eu pour conséquence un retard de passage dans l'enlèvement des containers de verre.

Entre les erreurs de tri, ou le manque de courage de se déplacer à la déchetterie, et le débordement des bacs de tri, il y a de quoi s'interroger.

Pour rappel, un bac de tri est plein, vous pouvez utiliser celui qui est un peu plus loin, et non laisser au sol vos déchets ! Ils sont tous pleins, prenez contact avec la mairie pour le signaler et/ou encore mieux vous pouvez appeler directement le service des déchets de la Communauté de Commune en charge des ramassages.

Nos agents ne sont pas là pour trier vos déchets, et oui tout cela a pour conséquence un temps passé par les agents à trier, alors qu'ils ont certainement d'autres tâches à accomplir sur la commune.

Dans les cimetières également, des containers ont été spécialement mis en place pour trier les déchets des cimetières (pots, fleurs fanées, …) avec une signalétique spécifique et uniquement pour ces déchets, alors un peu de civisme, portez vos déchets ménagers dans les poubelles adéquates.

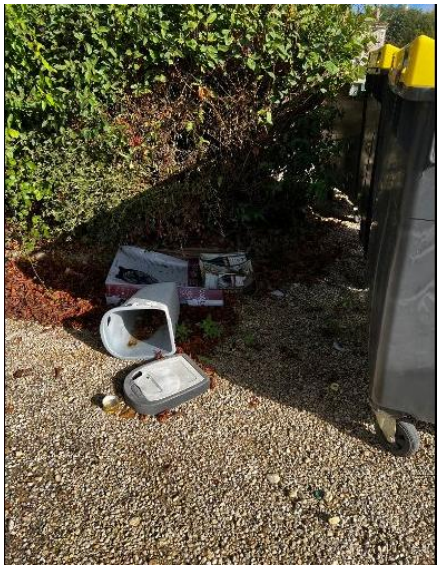
Vous allez nous dire que ce sont peut-être aussi les vacanciers sur le territoire, certes, c'est possible, mais il vous est demandé, en qualité d'hébergeur, d'habitant de la commune, de leur remettre lors de leur arrivée les consignes de tri des déchets. Partout en France les déchets sont triés, alors en vacances aussi on fait le tri de ses déchets !

Nos chemins aussi ont été le théâtre cet été de nombreuses incivilités par le dépôt de cannettes de bière, sodas et autres papiers gras…

PHOTOS PRISES SUR LA SEULE JOURNEE DU 1er SEPTEMBRE 2026 :



Containers à Hanc



Pioussay









Poubelles du cimetière du Breuil-Coiffaud

Horaires d'ouverture des déchèteries

Mellois en POITOU

COMMU

COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU
HORAIRES DES CENTRES DE VALORISATION

Centres de valorisation	Aigondigné *(Mougon)* Brioux-sur-Boutonne Celles-sur-Belle Chef-Boutonne Lezay Melle Sauzé-entre-Bois
Horaires annuels	Lundi au samedi* : 9h-12h / 14h-17h
Horaires été (15 juin-31 août)	Lundi au samedi* : 7h-13h

** Hors jours fériés*

Direction de la prévention et gestion des déchets
www.melloisenpoitou.fr
preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr
05 49 27 56 79

➢ Concertation publique

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés : 8 ateliers vous sont proposés sur inscriptions.



➢ Contrat Vidange





Communication

➢ Page Facebook de la commune de Valdelaume



A ce jour 485 personnes nous suivent sur la page Facebook de Valdelaume, nous vous remercions pour votre intérêt et espérons que vous allez être de plus en plus nombreux !

Cette page Facebook nous permet de mettre en avant des informations générales et les animations des associations de la commune.

Pour nous trouver, cliquer sur la « loupe » dans Facebook et taper « Commune de Valdelaume ».

➢ **Site internet de Valdelaume** : https://www.valdelaume.fr/



Nous souhaitons faire figurer dans une rubrique spécifique les entreprises, les auto-entrepreneurs, les gîtes, les hébergements touristiques, etc... Vous souhaitez figurer dans la rubrique, dans ce cas n'hésitez pas , contactez la Mairie dès que possible, afin que nous vous adressions le formulaire de consentement obligatoire à nous retourner pour nous permettre de faire le nécessaire, en nous précisant exactement les coordonnées à publier.
Nous comptons sur vous et restons à votre disposition pour tout renseignement.

Solidarité

➢ Pass'Sport

Pass'sport Loisirs permet de bénéficier d'une réduction sur le prix de l'inscription à une activité sportive et à un abonnement Ecole des Loisirs par enfant. La commune souhaite aider les jeunes à pratiquer un sport, aussi :

Montant de l'aide accordée par enfant (dans la limite de la dépense réelle) : 60€
pour une activité + une aide complémentaire pour un abonnement à l'Ecole des loisirs ; cela sans condition de ressources
Exemples de clubs concernés :
Cirque et théâtre (Le clown à crête), Danse moderne (Foyer Culturel de Chef-Boutonne), Équitation (Écuries du Breuil), Football (écoles de foot FC Boutonnais ou Fontenille), Judo (Foyer Culturel), Tennis (Tennis Club Chef-Boutonne), Tennis de table (TTCB), UNSS (Collège François Truffaut), Pêche étang de Javarzay (carte enfant jusqu'à 16 ans), Pêche en rivière (carte personne mineure), Djembé (Foyer culturel)…
Ecole des Loisirs : abonnement contracté par l'intermédiaire de l'établissement scolaire.
(Contacter la mairie pour les clubs non cités ci-dessus)

Conditions
- enfant scolarisé de la maternelle à la 3ème (inclus) de 3 ans à 16 ans
- résider dans la commune

Documents à fournir
- le livret de famille

Mise en œuvre :
S'adresser à la mairie de son domicile ; Un coupon au nom de l'enfant est rempli (2 coupons s'il souhaite prendre aussi un abonnement livres), coupons qui seront remis par la famille au club ou à l'école pour déduction

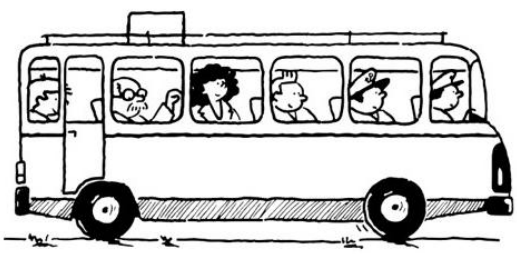






➢ Mobilibus

Tous les samedis matin, pour vous rendre au centre-ville de Chef-Boutonne, la navette MOBILIBUS vous accompagne. Le coût du trajet est de 1€ aller et 1€ retour. Des tickets sont en vente auprès du chauffeur.
Si ce service vous intéresse, faites-vous connaître auprès de la mairie de Valdelaume.




- **Don du sang**





- **« Une semaine pour construire demain », proposition de stage :**



Se remobiliser et trouver sa place
Viens travailler en équipe, faire des jeux d'intégration, de la formation à la gestion de projets et partager des repas

Une commande réelle pour le Musée de ROM
Imagine et fabrique des objets et décors pour rendre le musée plus accessible, ludique et immersif

Découvrir la fabrication numérique
Laser, impression 3D, programmation, dessin vectoriel

Rencontrer des professionnel·les
Chargée de mission, facilitateur tiers-lieu, référente jeunes adultes, directeur de musée, chargée de médiation et d'autres intervenant·es

Parcours de 1 semaine
4 parcours possibles en 2026/2027

DATES

1 — **12 au 16 octobre 2026**
Mission Halloween romain
créer des décors et objets pour l'événement du musée !

2 — **02 au 06 novembre 2026**
À la découverte des jeux romains : imaginer des objets et supports autour de la vie quotidienne

3 — **11 au 15 janvier 2027**
Programme à venir

4 — **26 au 30 avril 2027**
Programme à venir

LIEU
Le Bêta-Lab : 5 rue du Bourgneuf à Melle
(possibilité de transport sur demande)

CONTACT
Sur inscription (gratuit) :
Alexiane Graffe - Référente jeunes adultes 16-30 ans
alexiane.graffe@labetapi.fr
07 65 56 63 19

Avec le soutien de :
Fondation orange — Mellois en Poitou — Communauté de communes — Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE SERVICES

À chacun son service public

Famille, santé, recherche d'emploi, retraite...

Les services du quotidien à moins de 20 minutes de chez vous.

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pour un déplacement efficace :
✓ pensez à prendre vos identifiants

À LA MOTHE SAINT-HÉRAY
27 rue du Maréchal Joffre

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 10 95 23
franceservices.lamothesaintheray@melloisenpoitou.fr

À LEZAY
7 rue Gate Bourse

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 07 33 81
franceservices.lezay@melloisenpoitou.fr

À CELLES-SUR-BELLE
1 avenue de Limoges

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 08 18 87
franceservices.cellessurbelle@melloisenpoitou.fr



À CHEF-BOUTONNE
7 avenue de l'hôtel de ville

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 29 28 03
franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

À SAUZÉ-VAUSSAIS
40 grand rue

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 07 75 22
franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr

● France services à Brioux-sur-Boutonne | 05 49 07 85 34 | brioux-sur-boutonne@france-services.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR · MINISTÈRE DE LA JUSTICE · FINANCES PUBLIQUES · France Travail · l'assurance retraite · L'Assurance Maladie · msa santé famille retraite services · ALLOCATIONS FAMILIALES · France Rénov' · CHÈQUE ÉNERGIE · LA POSTE

www.melloisenpoitou.fr Mellois en Poitou

Mise à jour Novembre 2023

Numéros utiles

Pour accéder aux services actuels offerts par la communauté de communes, contactez-nous à partir des numéros utiles.

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Éducation

05 49 27 56 84 **service scolaire, transport scolaire,** (inscriptions, lignes...)
restauration scolaire, petite enfance, enfance, jeunesse.

Animation sportive

05 49 35 13 57 **base de loisirs du Lambon**
05 49 07 15 69 **équipements sportifs couverts**
05 49 07 15 69 **service piscines**
05 49 27 01 91 **piscine Aqua'Melle**

Animation du territoire

05 49 27 09 62 **Pays d'art et d'histoire**
05 49 27 26 98 **musée de Rauranum**

France services

05 49 08 18 87 **Site Celles-sur-Belle**
05 49 29 28 03 **Site Chef-Boutonne**
05 49 10 95 23 **Site La Mothe Saint-Héray**
05 49 07 33 81 **Site Lezay**
05 49 07 75 22 **Site Sauzé-Vaussais**

Attractivité économique et touristique

05 49 07 85 28

Associations

05 49 290 290 **demande de participation, versement**

Cycle de l'eau

05 49 29 13 16 **accueil**
06 83 37 57 10 **numéro d'urgence**
(secteurs Celles-sur-Belle, Lezay, Melle)
06 67 01 62 45 **numéro d'urgence**
(secteurs Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais)

Prévention et gestion des déchets

05 49 27 56 79 **achat de composteurs, collecte des ordures ménagères et des encombrants, déchèteries, location de broyeurs**

Services techniques

05 49 07 78 42

Aménagement et habitat

05 49 29 83 93

Informations complémentaires au 05 49 290 290.

Icônes Semaphore communication

CIAS **Pour les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :**

05 49 27 80 20 - EHPAD Fondation Dussouil, Lezay
05 49 29 81 16 - EHPAD La rosée d'antan, Chef-Boutonne
05 49 27 14 44 - Résidence autonomie La Garenne, Melle
05 49 07 13 14 - Siège administratif, Lezay
05 49 29 20 63 - Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Celles-sur-Belle
05 49 27 80 21 – Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Siège administratif :
Les Arcades, 2 place de Strasbourg CS 60048 - 79500 MELLE

Courriel : accueil@melloisenpoitou.fr
www.melloisenpoitou.fr

VIE ASSOCIATIVE

➢ ACCA de Hanc



La saison 2026-2027 a commencé le dimanche 13 Septembre 2026 avec un temps particulièrement sec.
Nous vous précisons que la chasse est ouverte le jeudi et le dimanche pour l'instant.
Nous comptons 30 adhérents soit 1 de moins qu'en 2025.

Cette année encore nous ne tirons pas les faisanes comme quelques communes limitrophes. Nous allons reprendre en octobre les battues aux chevreuils et aux sangliers qui prolifèrent chaque année en alternance avec l'ACCA de Pioussay.



Nous allons transformer nos viandes de sanglier en saucisse et pâté et invitons les personnes intéressées à s'inscrire auprès de Mr BROUSSARD 06 47 37 73 70 Mr DRAHONNET 06 76 44 82 41.
Vous pourrez récupérer cela le samedi 17 octobre entre 11 h et 12 h 00 à la salle des fêtes du Breuil-Coiffaud.

Nous organiserons un loto cet hiver, la date n'est pas à ce jour fixée. Vous serez informés dans les prochains bulletins municipaux.

➢ Les Ecuries du Breuil





- **Ecole RPI Pioussay Lorigné, Valdelaume**

Une Nouvelle Rentrée à l'École de Pioussay

Une année scolaire prometteuse pour nos 57 élèves.

La rentrée scolaire à l'école de Pioussay a marqué le début d'une nouvelle année dynamique le mardi 1er septembre. Cette année, l'établissement accueille 57 élèves, répartis avec soin dans trois classes sous la bienveillance de trois enseignantes dévouées, d'une ATSEM et d'autres intervenantes.

Organisation des classes

Classe des maternelles :	Classe des CP/CE1 :	Classe des CE2/CM1/CM2 :
23 élèves	**17 élèves**	**17 élèves**
Mme Laure PAILLAUD, accompagnée d'Angélique CHARRUYER, ATSEM	Mme Sandrine GROSSIER	Mme Ophélie LOMBARD
8 petites sections, 8 moyennes sections, 7 grandes sections	5 CP, 12 CE1	4 CE2, 7 CM1, 6 CM2

Des activités riches et variées

Dès les premières semaines, les élèves ont eu la chance de participer à des événements stimulants : une **matinée dédiée au sport**, une immersion culturelle au festival **BarrObjectif**, et une visite captivante du **château de Saveilles** dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.





Ces moments précieux, qu'il s'agisse de sorties éducatives ou d'activités ludiques, n'auraient pu voir le jour sans le soutien indéfectible de la commune ainsi que des habitants de Valdelaume et de toutes les personnes qui s'investissent dans les événements organisés par l'Association des Parents d'Élèves (APE). Votre participation active est le moteur qui permet de financer des projets ambitieux et d'offrir des expériences inoubliables aux enfants. Nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement essentiel à la vie de notre école. **MERCI !**

➢ APE Pioussay : À vos agendas !

L'APE vous invite à son traditionnel **Concours de belote**.

- **Quand ?** Vendredi 13 novembre à 20h
- **Où ?** Salle des fêtes de Pioussay
- **Réservations :** 06.25.00.70.57 ou sur HelloAsso

Venez nombreux partager un moment convivial et soutenir les projets de l'école !

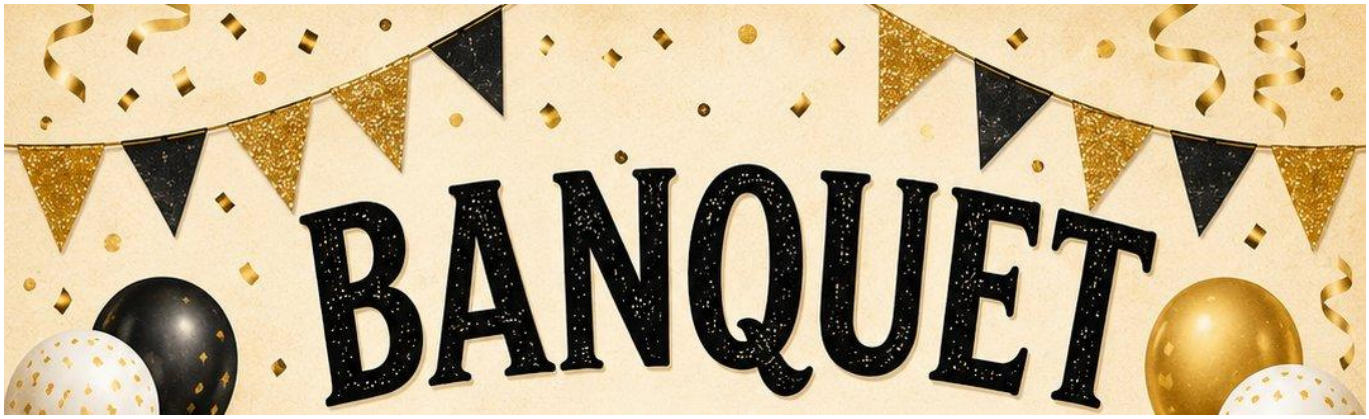


➢ **Comité des Fêtes d'Ardilleux**



➢ Comité des Loisirs du Breuil-Coiffaud

- **« Banquet du 11 novembre »** à salle des fêtes du Breuil-Coiffaud le 11 novembre 2026, informations à venir



- **St Sylvestre le 31 décembre à la salle des fêtes du Breuil-Coiffaud**, informations à venir



➢ Foyer Rural de Pioussay

- **L'Assemblée Générale du Foyer Rural de Pioussay** a eu lieu le 15 septembre, il a été voté à la majorité que le bureau du foyer serait géré de façon collégiale (ce qui est possible aujourd'hui pour les associations).

- A venir **: Téléthon le week-end du 5 et 6 décembre,** plus d'infos prochainement

➢ Un peu d'histoire

Il s'agit ici d'un acte notarié original ici retranscrit (voir au dos) datant de 1790 retrouvé dans de vieux papiers trouvés par hasard et concernant les modalités d'un contrat de mariage avec dot d'anciens villageois du Breuil Coiffaud à cette époque :

« Par-devant les Notaires Royaux héréditaires de la sénéchaussée de Civray, soussignés, ont comparu en leurs personnes Jean Robineau, journalier, fils majeur et légitime de défunt Pierre Robineau et de défunte Marguerite Blanc ses père et mère d'une part,

Et Marie Blanc fille majeur et légitime de Jean Blanc journalier de défunte Marie Mounier ses père et mère et son dit père à ce présent bien et dûment autorisée pour la validité des présentes et demeurants toutes les parties au village du Breuil Coiffault paroisse de Han, entre lesquelles dites parties a été fait les accords et conventions de mariage qui suivent,

Savoir est que ledit Jean Robineau et la dite Marie Blanc en plus de l'avis et consentement de leurs parents et ainsi ci-après nommés promis de prendre l'un l'autre à mari et femme pour un légitime mariage qui s'accomplira en face de notre mère sainte église catholique apostolique et romaine aussitôt que l'un en sera pour l'autre requis les cérémonies d'icellement * préalablement gardées et observées en faveur duquel futur mariage a été connu dès le jour de la bénédiction nuptiale en tous biens et meubles conquêts* immeubles qu'ils ont et feront pendant et constant leur vie futur mariage, le dit à marier déclare se marier avec tous les droits tels qu'ils peuvent lui appartenir, que les parties ont estimé être de valeur de la somme de huit cents livres,

Et en considération dudit futur mariage, ledit Jean Le Blanc père de la propandée* a promis de constituer en dot de mariage à la dite Marie Blanc sa fille propandée, tant sur les droits à elle échus par le décès de la dite mère que sur ceux à elle à échoir par le décès de son dit père : la somme de cent livres, un coffre fermant en clef, un chaudron, huit boisseaux de blé mouture valant seigle,mesure de Ruffec, trois linceuls de toile d'étoupe de trois aunes et demi chacun, six livres de chanvre broyé à la broyée de fer, deux livres de laine, une nappe, une serviette, deux essuis mains, une cuillère d'étain et quatre brebis, tous lesquels meubles. Les parties ont évalué la somme de cinquante livres, lesquels meubles et argent sont dessus promis aux parties.

Reconnaissant et ont déclaré qu'il y en a la moitié soit soixante-quinze livres provenant de la succession de ladite défunte Marie Mounier mère de la propandée et autre moitié promise pour la succession mobilière à échoir dudit Jean Le Blanc son père promet et obligé de bailleur et payer aux dits propandés dès le lendemain de la bénédiction nuptiale de ladite somme de cent livres. Il s'oblige de leur payer en trois termes des payements égaux, savoir, 33 livres à la Saint Michel prochaine pareille somme de 33 livres à la Saint Michel suivante 1781 les 34 livres restantes à la Saint Michel 1782 à peine de tous dépens dommages et intérêts,et ce au moyen de la dot ci-dessus promise par ledit Jean Le Blanc à la dite Marie Blanc sa fille propandée cette dernière à tout présentement renoncé et renonce aux successions mobilières seulement de ses dits père et mère et aux acquêts que son dit père pourra faire à l'avenir au profit de Jean Le Blanc son frère moyennant et aux conditions qu'elle sera par lui garantie de toutes les dettes dont ses dits père et mère pourraient être tenus et obligés, et être expressément convenu entre les parties que si la propandée vient à décéder sans enfants de leur dit futur mariage avant le dit an et jour passé à compter du jour de leur futur mariage que la dite propandée ne pourra également prétendre dans leur dite future communauté que ce qu'elle justifiera y avoir apporté et conféré franc et quitte de toutes dettes, et au surplus les parties et règleront suivant le ou désir de la coutume d'angoumois en laquelle ils font leur demeure pour toutes les choses non exprimées en ces présentes.

Tout ce que dessus a été par lesdites parties ainsi voulu gréé et consenti, stipulé et accepté le jour d'accomplissement en entière exécution des présentes. Ils ont volontairement chacun à leur égard obligé et hypothéqué tous et chacun leurs biens meubles et immeubles présent de l'avenir quelconque dont de leur bon gré, consentement libre volonté et à leur requête, ils ont été jugés et condamnés par les notaires soussignés après une soumission faite et passée à Vieilleville, étude de Motheau l'un de ceux ou les dites parties se sont transportées le 30 décembre l'an 1779 en présence savoir de la part du propandé de Pierre Robineau son frère et autre Pierre Le Jean Robineau ses neveux, de Pierre Perat son neveu, de Pierre Richer son cousin remis de germain, et la part de la propandé dudit Jean Le Blanc son père, de Jean Le Blanc son frère, de Marguerite Le Blanc sa sœur, de Marguerite Mounieu sa tante, de Jean Sicaud son oncle par alliance du côté maternel, de François Mourieu son cousin au troisième degré

Lecture faite des présentes, les parties y ont persisté et persistent et ont déclaré ne savoir signer et ce enquis et interpellées suivant l'ordonnance hors les soussignés.

La minute des présentes est signée J. Robinaud, J.Le Blanc, Pierre Robineau. F Meunier, S. Peret, S. Richer

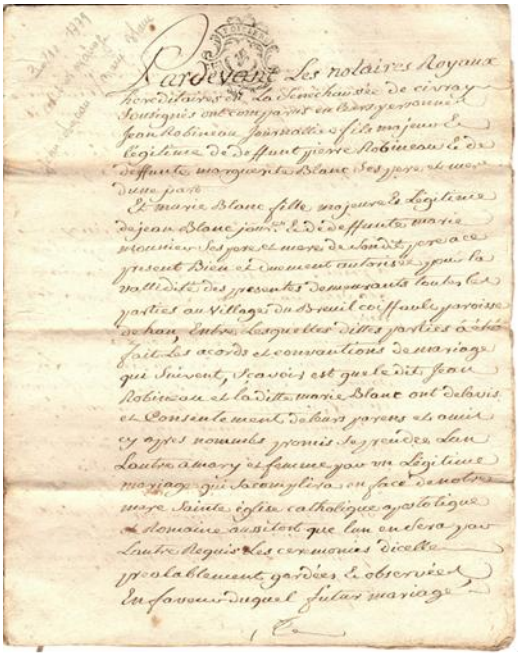
Daniau, Notaire Royal et Motheau Notaire Royal, contrôlé et insinué à Sauzé le 10 janvier 1790, Maltese qui a reçu les droits.

Signé :Motheau, Notaire Royal »

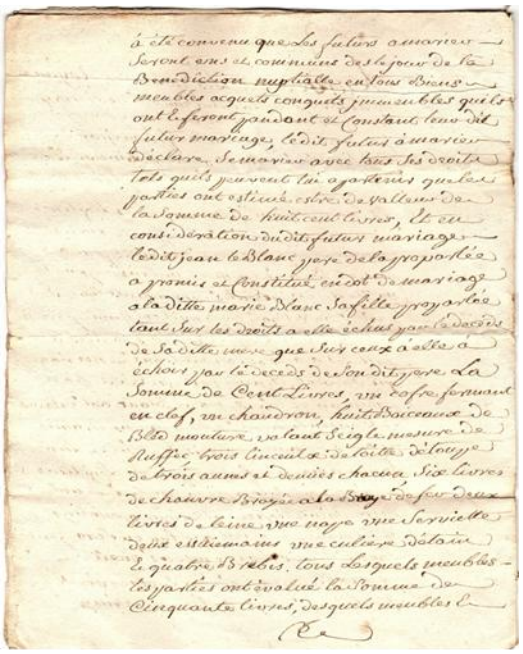
*propandé(e) = promis(e) (futur(e) marié(e)

*d'icellement = En ancien français, **d'icellement** n'est pas un mot unique répertorié, mais la fusion contractée de la préposition **« de »** et du démonstratif **« icel »** (ce, celui-ci) ou **« icelui »**, suivi d'un nom débutant par un **« l »** (comme *l'encombrement* ou *l'element) (source Wikipédia)*

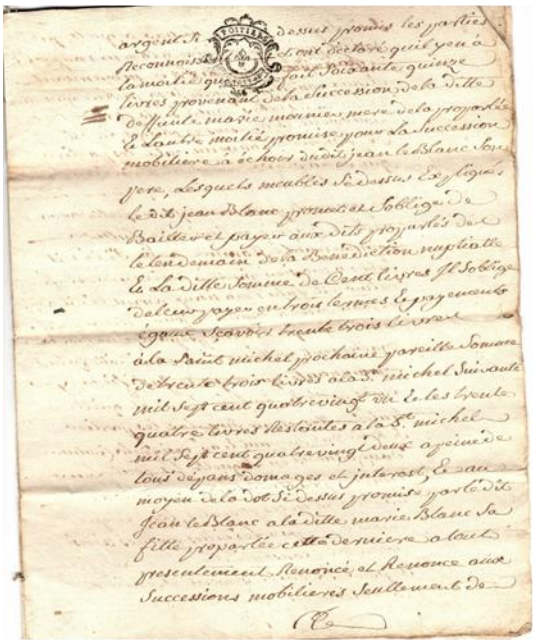
*conquêts = en termes de droit ancien, un bien acquis par son propre travail (ou par le couple pendant le mariage) plutôt que par héritage (Source Wikipédia)



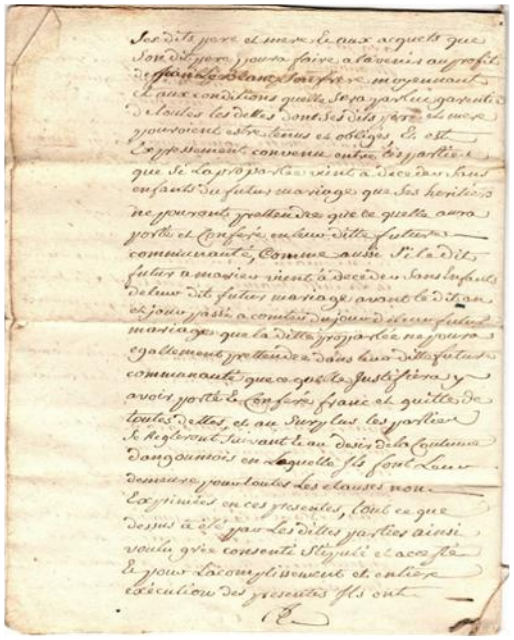
Pardevant Les notaires Royaux
hereditaires de la Senechaussée de civray
Soussignés ont comparu en leurs personnes
Jean Robineau journalier fils majeur et
legitime de defunt pierre Robineau et de
defunte marguerite Blanc ses pere et mere
d'une part
Et marie Blanc fille majeure de legitime
de jean Blanc journalier et de defunte marie
Mounier ses pere et mere de lautre part
Lesquels de leur bon gré et volonté pour la
bonne amitié quils se portent ont reconnu
et reconnoissent avoir fait entre eux les
accords et conventions de mariage
qui suivent, Sçavoir est que ledit jean
Robineau et ladite marie Blanc ont declaré
et Consenti le mariage de leurs personnes et acquit
et apres nommés promis se prendre lun
lautre a mary et femme pour vrai legitime
mariage qui sera celebré en face de notre
mere Sainte eglise catholique apostolique
et romaine aussitot que lun en sera par
lautre requis les ceremonies accoutumées
pour la bienveillance gardées et observées
en faveur duquel futur mariage



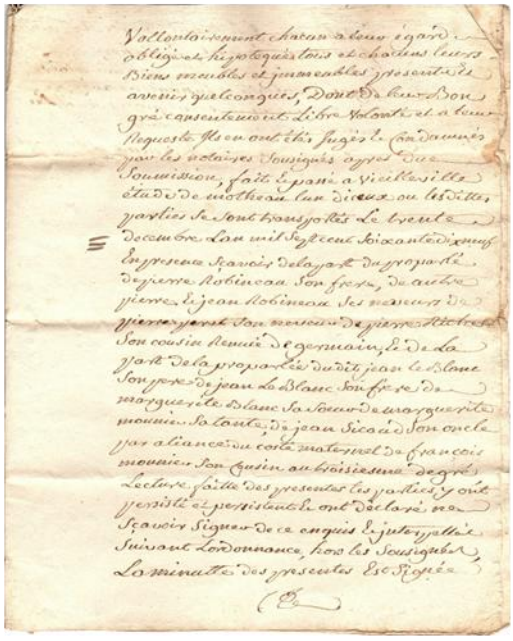
a été convenu que les futurs a marier
seront ans et communs de tous les pour de la
Benediction nuptiale en tous Biens
meubles acquets conquets immeubles quils
ont le present jouissant et constant leur dit
futur mariage, ledit futur a marier
declare se marier avec tous ses droits
tels quils peuvent lui appartenir quelles
parties ont estimé et evalué de valeur de
la Somme de huit cent Livres, Et en
consideration dudit futur mariage
ledit jean le Blanc pere de la proparlée
a promis et constitué en dot de mariage
a la dite marie Blanc sa fille proparlée
tant sur les droits a elle echus par le decés
de sa dite mere que sur ceux a elle a
echoir par le decés de son dit pere La
Somme de Cent Livres, un coffre fermant
en clef, un chaudron, huit Boisseaux de
Bled mouture valant Seigle mesure de
Rufec trois Cincelx de toille d'etoupe
de trois aunes et demies chacun Six livres
de chanvre Broyé a la Brayé de sept livres
de leine, une nappe une Serviette
deux essuimains une culiere detain
et quatre assiettes, tous lesquels meubles
les parties ont evalué la Somme de
Cinquante Livres, desquels meubles et



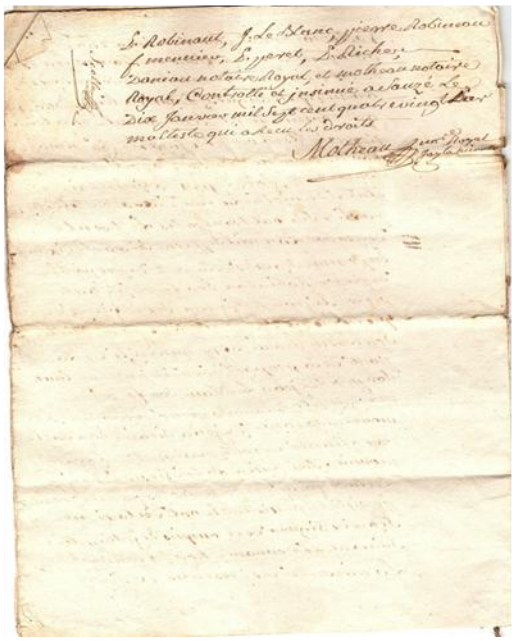
dessus promis les parties
ont declaré quil leur a
reconnois pour la Somme de quinze
livres provenant de la succession de la dite
feue marie mariée mere de la proparlée
et le tiers moitié promis pour la succession
mobiliere a echoir dudit jean le Blanc son
pere, lesquels meubles dessus et cy apres
le dit jean Blanc promet et s'oblige de
bailler et payer aux dits proparlés dans
le lendemain de la Benediction nuptiale
et la dite Somme de Cent livres il s'oblige
et la dite Somme de Cent livres il s'oblige
de leur en faire les sommes et payements
cy apres en trois années et payements
egaux sçavoir trente trois livres
a la Saint michel prochaine par celle Somme
de trente trois livres a la St michel suivante
mil Sept cent quatre vingt dix et les trente
quatre livres restantes a la St michel
mil Sept cent quatre vingt douze a peine de
tous dépens dommages et interets et au
moyen de la dot ci dessus promis par ledit
jean le Blanc a la dite marie Blanc sa
fille proparlée cette derniere a fait
presentement Renoncé et Renonce aux
Successions mobilieres seulement de



ses dits pere et mere le aux acquets que
son dit pere pourra faire a l'avenir au profit
de jean le Blanc son fils pere moyennant
et aux conditions quelle sera par lui garantie
de tous les dettes dont ses dits pere et mere
pourroient estre tenus et obligés, Et est
expressement convenu entre les parties
que si la proparlée venoit a decéder sans
enfants du futur mariage que ses heritiers
ne pourront pretendre rien que la quitte arra
portée et conferé en leur dite future
communauté, Comme aussi si la dite
future a marier vient a decéder sans enfants
de leur dit futur mariage avant le dit jean
et jouissant a compter du jour de leur futur
mariage que la dite proparlée ne puisse
egalement pretendre a dans leur dite future
communauté que ce que la Justice pourra y
avoir portée et enfin franc et quitte de
toutes dettes, et au surplus les parties
se reglerent suivant le vu desir de la Coutume
Dangoumois en laquelle elles sont Leurs
demeures pour toutes les clauses non
exprimées en ces presentes, tout ce que
dessus a été fait par les dites parties ainsi
voulu grée consenti stipulé et accepté
Et pour lacomplissement et entiere
execution des presentes elles ont



Volontairement chacun a leur egard
obligent et hypotequent tous et chacuns leurs
Biens meubles et immeubles presents et
avenir quelconques, Donné de leur bon
gré consentement Libre volonté et a leur
requeste fiat en ont été jugés et condamnés
par les notaires soussignés apres la
Soumission, fait et passé a vieilleville
etude de motheau lun diceux ou les dittes
parties se sont transportés le trente
decembre Lan mil Sept cent soixante dix neuf
En presence Sçavoir de la part du proparlé
de pierre Robineau son frere, de autre
pierre et jean Robineau ses neveux de
pierre et jean son neveux de pierre et autre
Son cousin Remuë de germain, et de la
part de la proparlée dudit jean le Blanc
son pere de jean le Blanc son frere de
marguerite le Blanc sa sœur de marguerite
mounier sa tante de jean Sicaud son oncle
par alliance du coté maternel de francois
mounier son cousin au troisieme degré
Lecture faite des presentes les parties y ont
persisté et persistent et ont declaré ne
Sçavoir Signer de ce enquis et interpellé
suivant lordonnance, hors les soussignés
La minutte des presentes etc Rayé

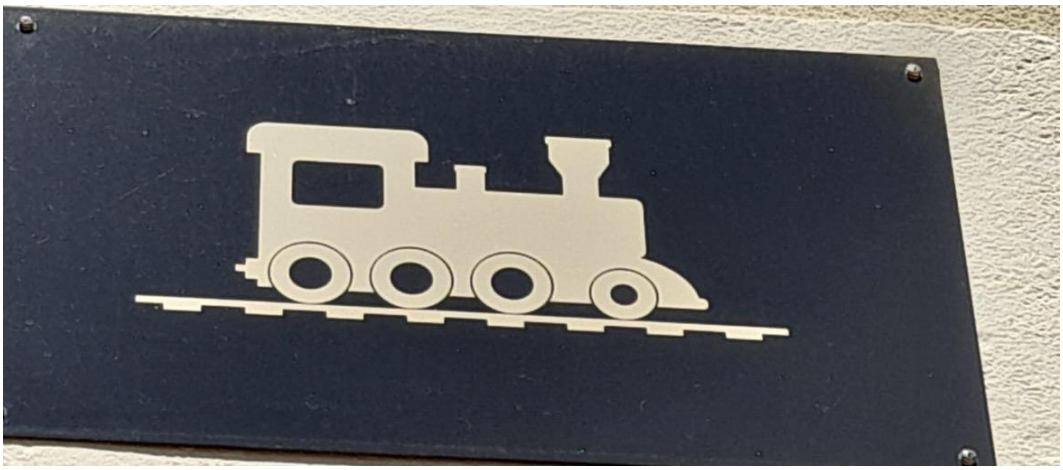


Le Robineau, J. le Blanc, pierre Robineau
f. meunier, Le Jarel, Le Riche,
Dameau notaire Royal, et motheau notaire
Royal, Contrôlé et insinué, a Sauzé le
Dix Janvier mil Sept cent quatre vingt deux
Droits
motheau Royal

PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner …

Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie : mairie-valdelaume@paysmellois.org
ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :
« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE
1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».
Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.



Il n'y a pas de gagnant au concours de la photo mystère du bulletin n°27, personne n'a répondu, dommage.
Cette cloche se trouve à l'entrée d'une maison à droite du porche à l'adresse suivante : 4 rue du Four à La Place à Pioussay.





Infos diverses : Nouvelle boutique à la Place à Pioussay !







Associations, Professionnels
Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise… etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.

Publication de la commune de Valdelaume
Directeur de publication : Le maire de Valdelaume
Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique